



FONDATION  
Chaîne des Puys - faïence de Limagne

**La première et seule fondation**  
dédiée à un site candidat au patrimoine mondial

**Les acteurs économiques du territoire se mobilisent en faveur :**

- ▶ De la préservation et de la valorisation des paysages et des formes géologiques
- ▶ Du soutien aux activités traditionnelles locales
- ▶ Du développement de la recherche et diffusion des connaissances

Fondation  
de  
France

Fondation sous égide de la Fondation de France

Crédits photos

Première de couverture

Vols au dessus d'un nid de Volcans - © BrÖk

Quatrième de couverture

Vols au dessus d'un nid de Volcans - © Aurélie Sauvanot



**FONDATION**  
Chaîne des Puys - faïence de Limagne

*La première et seule fondation  
dédiée à un site candidat au patrimoine mondial*

CRÉATION & ÉDITION



Édition : mars 2016

Fondation sous égide de la Fondation de France

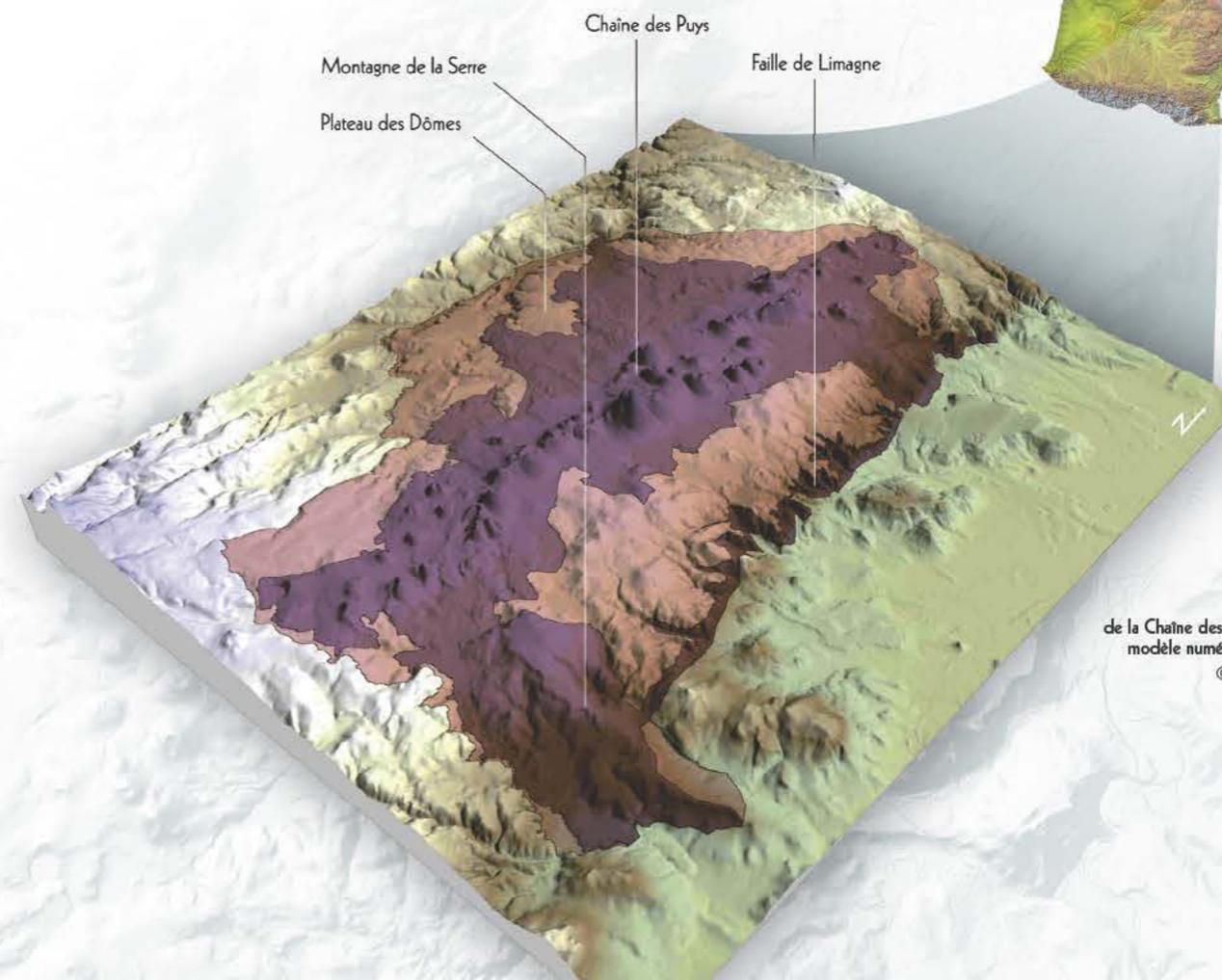
Fondation  
de  
France



## Localisation

Patrimoine exceptionnel et emblématique du territoire, la Chaîne des Puys et la faille de Limagne contribuent à l'identité du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne.

Dans la continuité de plus de 35 ans d'actions de préservation et de valorisation, l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise depuis 2007 pour faire inscrire ce site au patrimoine mondial de l'UNESCO.



◀ Bloc diagramme de la Chaîne des Puys - faille de Limagne modèle numérique de terrain au 25 m.  
© Eric Langlois, CERAMAC

# Un projet symbole

d'excellence et d'attractivité

# Grandes étapes

de la candidature

## La Chaîne des Puys

La Chaîne des Puys regroupe **plus de 80 volcans**. Très récents à l'échelle géologique (entre 95 000 et 8 400 ans), aux formes aussi variées que préservées, ils constituent un véritable musée des volcans à ciel ouvert, accessible et à taille humaine.

**Surélevés sur le plateau des Dômes**, ces édifices volcaniques sont remarquables par leur densité, leur alignement sur 32 kilomètres, la variété de leurs formes, mais également la pureté de leur dessin.

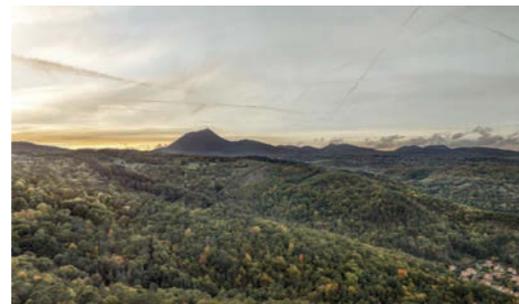


▲ L'alignement de la Chaîne des Puys ▲  
© Denis Pourcher



## La faille de Limagne

Ce fossé d'effondrement vient redoubler l'alignement volcanique sur toute sa longueur, imprimant une double ligne graphique dans le paysage. Grâce à son dénivelé important et ses entailles de vallons étroits, la faille a su conserver un caractère sauvage et se préserver de l'activité humaine.



▲ La faille de Limagne depuis Gravenoire  
© Philippe Aboulin

Fenêtre incomparable pour l'observation des processus de construction de la Terre, l'ensemble Chaîne des Puys - faille de Limagne témoigne d'une histoire géologique de 350 millions d'années, retraçant la succession des phénomènes tectoniques fondamentaux, de la création d'une ancienne chaîne de montagnes jusqu'à l'ouverture d'un continent.

- 2007** lancement du projet par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- 2009** mise en place des partenariats locaux pour la constitution et le portage de la candidature
- 2010 -2012** rédaction du dossier de candidature et élaboration du plan de gestion afférent
- Décembre 2012** création officielle de la fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne
- Janvier 2013** sélection des dossiers de la grotte Chauvet - Pont d'Arc et de la Chaîne des Puys - faille de Limagne par l'État français et dépôt officiel à l'UNESCO
- Mars - novembre 2013** évaluation internationale de l'UICN en chambre et sur le terrain
- Mai 2014** publication du rapport d'évaluation de l'UICN : avis négatif
- Juin 2014** lettres de réaction de la communauté scientifique internationale auprès de l'UNESCO
- Juillet 2014** décision du 38<sup>e</sup> Comité du patrimoine mondial de renvoyer l'inscription
- 5 au 8 octobre 2015** mission d'expertise indépendante pour arbitrer les différends avec l'UICN
- 10 au 20 juillet 2016** nouvelle décision du Comité du patrimoine mondial



# Impliquer durablement les entreprises

Candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est un **site naturel exceptionnel** tant par sa beauté que par son importance scientifique, facteurs du rayonnement international.

Ancrées sur notre territoire, nous, entreprises, avons souhaité créer ensemble la fondation « Chaîne des Puys - faille de Limagne ».

Toutes représentatives d'un secteur économique vital pour le territoire, nos entreprises traduisent ainsi leur **volonté d'accompagner un projet ambitieux et porteur d'excellence** et affirment leur ambition pour renforcer l'attractivité de l'Auvergne et son ouverture sur le monde en mettant en valeur son cadre de vie.

La fondation, qui conciliera **développement économique et préservation du patrimoine**, est ouverte à toutes les entreprises qui partagent cette ambition.

*Les membres de la fondation*

L'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial a pour objectif de **préserver et valoriser ce site géologique d'exception**, tout en permettant un développement touristique, scientifique, économique et agricole durable et respectueux de l'environnement.

Des grandes entreprises locales, conscientes de la valeur de ce patrimoine et historiquement attachées à leur environnement, ont souhaité participer activement à sa conservation en se regroupant au sein d'une fondation visant à **soutenir financièrement des actions de gestion des paysages**.

La fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne a ainsi vu le jour en décembre 2012, grâce à sept entreprises emblématiques du territoire, qui ont souhaité s'impliquer durablement en faveur de l'inscription au patrimoine mondial aux côtés des acteurs publics et de la population : **Aubert & Duval, Echalier, EDF Auvergne, Limagrain, Michelin, Rockwool et Volvic**.



## Le fonctionnement de la fondation

La Fondation de France conseille et contrôle l'éligibilité des projets. Elle est invitée à siéger au Comité exécutif sans droit de vote mais exerce un droit de veto.

### Les objectifs de la fondation :

La fondation Chaîne des Puys-faille de Limagne, fondée sous égide de la Fondation de France, a pour objectif de participer au financement des actions du plan de gestion, qui vise principalement :

- ▶ La préservation et la valorisation des paysages et des formes géologiques ;
- ▶ Le soutien aux activités traditionnelles locales dans le respect de l'intégrité du site ;
- ▶ Le développement de la recherche et la diffusion des connaissances.

Dès sa création, les fondateurs ont doté la fondation d'un capital de 350 000 euros sur cinq ans, complété par les apports de donateurs ponctuels. Les décisions concernant la fondation sont prises collectivement au sein d'un **comité exécutif**, qui comprend un membre de chaque entreprise fondatrice ainsi que des personnalités qualifiées qui apportent leur expertise technique sur les projets proposés.

Le Comité se réunit quatre à cinq fois par an, suivant les demandes de financement à traiter.

### Le Comité exécutif a pour rôle :

- ▶ D'examiner les demandes de financements ;
- ▶ D'instruire les dossiers ;
- ▶ De suivre les avancements des actions de financement ;
- ▶ De définir les actions de communication et de médiatisation.

Depuis sa création en décembre 2012, la fondation a étudié dix dossiers et retenu quatre projets.

Enfin, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme assure le secrétariat de la fondation et fait le lien tout au long de l'année avec les services de la Fondation de France.

# Comment participer ou bénéficier de la fondation ?

La fondation ne peut pas accueillir de nouveaux fondateurs, mais peut compter des membres et des donateurs. L'intégration de chaque nouveau membre ou donateur se fait par vote à la majorité des fondateurs.

## Comment devenir membre ?

Il s'agit de s'engager sur trois ans avec un don annuel minimum de 3000 euros. Les membres participent au « club des membres donateurs », qui se matérialise par une réunion annuelle organisée par les fondateurs. Elle a pour objectif de définir les grandes orientations des financements de la fondation et permet de faire un état d'avancement des actions financées. Ils sont également conviés à tout évènement en lien avec la promotion de la fondation.

Chaque membre peut mettre en avant sur les documents de communication de son entreprise l'ensemble des actions menées par la fondation. Leur nom/logo est relayé sur tous les outils de communication de la fondation, notamment la plaquette et le site Internet.

Auvergne Habitat est membre de la fondation depuis 2014 avec un versement de 5000 euros par an pendant trois ans.



## Comment devenir donateur ?

Il s'engage à verser un don minimum de 1000 euros, pour des projets ou thématiques déjà identifiés ou pour participer à un projet d'envergure.

Chaque donateur peut mettre en avant sur les documents de communication de son entreprise sa participation à une action de la fondation.

La banque Chalus a effectué un don de 3000 euros en 2013.

## Comment obtenir un financement de la part de la fondation ?

L'activité principale de la fondation consiste à financer des projets d'intérêt collectif. Dans ce cadre, les fonds employés sont essentiellement des subventions à des œuvres et organismes d'intérêt général, et des prix et bourses à des personnes physiques.

La demande doit présenter une description générale du projet, ainsi que son lien avec le plan de gestion de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial. Elle doit également envisager les impacts de l'action sur le territoire en détaillant le coût (plan de financement).

Le dossier est alors traité en Comité exécutif et soumis à une grille d'évaluation en lien avec les objectifs de la fondation et du plan de gestion (implantation territoriale du projet, intérêt pour la candidature, caractère innovant et exemplaire, effet levier sur le territoire, coût du projet, etc.).

Lorsque le projet est retenu, il fait l'objet d'une convention qui comprend les conditions de financement ainsi qu'un volet de suivi et d'évaluation.

### CONTACT

Chaque contribution ou demande de financement doit être adressée au secrétariat de la fondation :

Grégoire MICHAU

Directeur général Aménagement et Développement  
Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
24 rue Saint Esprit  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
04 73 49 12 50  
gregoire.michau@cg63.fr

# Les projets soutenus par la fondation

## Le réaménagement du puy de Vichatel

Premier projet financé par la fondation, cette action répond aux problématiques paysagères et de conciliation des usages dans la Chaîne des Puys, soit l'une des priorités du plan de gestion.

**Contexte :** La grande majorité des flux touristiques dans la Chaîne des Puys se concentrent sur les sites du puy de Dôme, du Pariou, de la Vache et de Lassolas.

**Objectifs :** Désengorger la partie centrale de la Chaîne des Puys ; lutter contre l'érosion des sites les plus fréquentés ; faire connaître de nouveaux sites aux formes géologiques tout aussi remarquables ; lutter contre le boisement des parties sommitales des volcans.

**Action :** Sur une durée de cinq ans, dégagement des crêtes du puy de Vichatel et réouverture du cratère afin de rendre sa lisibilité au site.

**Porteur du projet :** Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

**Contribution de la fondation :** Allocation d'une aide au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la première tranche de travaux en 2014, qui a couvert l'achat de matériaux et des services extérieurs nécessaires à la réouverture du puy. La fondation apportera en 2015-2016 un nouveau financement lors de la deuxième tranche de travaux qui comprendra l'aménagement de points de départ et la réalisation d'outils pédagogiques.



Chemins d'accès après travaux ▲  
© PNRVA

Axe 1 du plan de gestion :  
Préservation de la lisibilité  
et de l'intégrité du paysage

Objectif : Maintenir la  
lisibilité des édifices  
volcaniques



Estive à proximité de la cabane de berger

© Jean-Pierre Volther

## La mise en place d'un troupeau mobile gardienné

**Contexte :** La déprise agricole présente un risque de « fermeture des paysages » dans la Chaîne des Puys. En effet, les anciennes surfaces pâturées, idéales pour l'observation de la géomorphologie du site, sont peu à peu reconquises par la forêt faute d'activité pastorale. Cela entraîne une relative perte de lisibilité des formes volcaniques et la disparition de certains points de vue, dommageable sur le plan pédagogique et esthétique, bien que positive sur celui écologique et pédologique.

**Objectifs :** Concilier intérêts paysagers, écologiques et agricoles dans la Chaîne des Puys ; disposer d'un outil de gestion de la reconquête végétale dans certains secteurs majeurs.

**Action :** Mise en place d'un troupeau de brebis « public » dans la Chaîne des Puys (collaboration du PNRVA avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne) sur une zone test en 2015 (puy de Vichatel), qui pourra être étendue sur d'autres secteurs en cas de succès (puy de Jussat, de Jumes, de Coquille, etc.) ; conduite du troupeau par un berger pour adapter le pâturage à la qualité de l'herbe et privilégier l'ouverture des paysages.

**Porteur du projet :** Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

**Contribution de la fondation :** Allocation d'une aide au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, qui couvrira la quasi-totalité des financements du matériel nécessaire au pâturage ainsi que le salaire du berger. Cette contribution ne sera effective que pour 2015, l'idée étant pour la fondation d'avoir un effet levier et de démontrer l'intérêt d'un tel projet auprès des collectivités concernées par les parcelles pâturées ; appel à financement du troupeau mobile auprès des collectivités concernées pour prendre le relais en 2016.

Axe 1 du plan de gestion :  
Préservation de la lisibilité  
et de l'intégrité du paysage

Objectif : Maintenir les estives,  
appui pour la création ou  
renovation des bâtiments



Troupeau mobile au pied de Vichatel

© PNRVA



Cabane de berger après travaux  
© Jean-Luc Tourretx



Cabane avant travaux  
© Jean-Pierre Voilhes

## La construction d'une cabane de berger au pied du puy de Dôme

Cette action répond à la problématique du maintien de certaines activités économiques locales en voie de disparition dans la Chaîne des Puys et qui sont cruciales pour la préservation des paysages.

**Contexte :** Le pastoralisme est en déclin sur la partie centrale de la Chaîne des Puys, partie qui est très sensible à la propagation massive des boisements sur les flancs et les sommets des volcans. Les bergers manquent de locaux d'habitation adaptés à leurs besoins et logent tout au long de la saison dans des caravanes.

**Objectifs :** Redynamiser la pratique du pastoralisme et renforcer l'attractivité auprès d'éventuels nouveaux bergers en modernisant les équipements mis à leur disposition ; construire des logements qui répondent aux caractéristiques des anciennes cabanes de berger, avec un confort moderne ; viser une harmonie entre les paysages, leur intégrité et ces cabanes caractéristiques du patrimoine de la Chaîne des Puys.

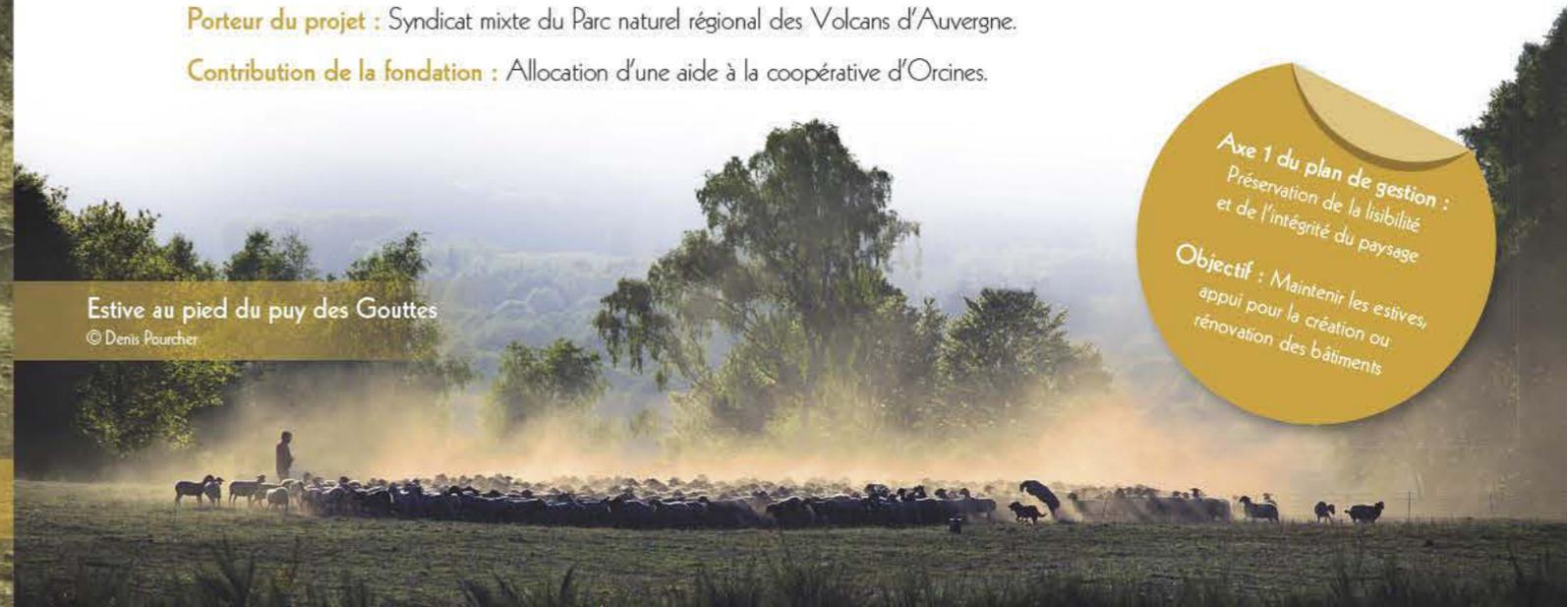
**Action :** Construction d'une cabane de berger au pied du puy de Dôme, côté Nord en direction du puy Pariou.

**Porteur du projet :** Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

**Contribution de la fondation :** Allocation d'une aide à la coopérative d'Orcines.

Axe 1 du plan de gestion :  
Préservation de la lisibilité  
et de l'intégrité du paysage  
**Objectif :** Maintenir les estives,  
appui pour la création ou  
rénovation des bâtiments

Estive au pied du puy des Gouttes  
© Denis Pourcher



## La mise en place d'un observatoire de la fréquentation

**Contexte :** La partie centrale de la Chaîne des Puys connaît la fréquentation la plus importante du bien en termes de randonnées. Cependant, seuls le Pariou et les chemins d'accès au sommet du puy de Dôme font l'objet d'un comptage régulier. Afin de diminuer la pression sur cette zone sensible et valoriser les autres volcans, le plan de gestion préconise la diffusion des randonneurs sur des sites alternatifs, en conciliant : préservation des sites, mise en valeur paysagère et accueil du public.

**Objectifs :** Créer un observatoire de la fréquentation pour mesurer l'impact des aménagements réalisés sur les sites alternatifs ; disposer d'outils d'évaluation et de pilotage de la fréquentation pédestre ; mesurer l'impact des campagnes de communication ; permettre une meilleure sensibilisation des publics.

**Action :** Achat et mise en place d'une première vague d'éco-compteurs.

**Porteur du projet :** Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

**Contribution de la fondation :** Prise en charge totale des coûts d'achat des éco-compteurs et du logiciel afférent par la fondation.

**Suite du projet :** Une seconde vague d'éco-compteurs sera mise en place en 2016 sur d'autres sentiers fréquentés du grand public.



**Axe 2 du plan de gestion :**  
Gestion de la fréquentation touristique

**Objectif :** Désengorger la partie centrale et évaluer la fréquentation des sites ouverts au public

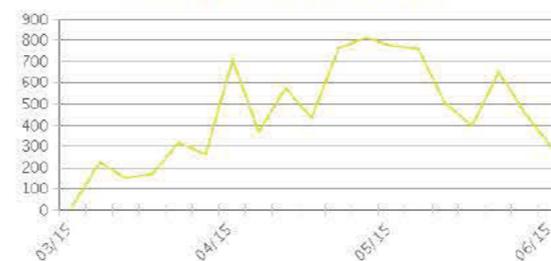
### Exemple de «chiffres clés» pour le puy de Lassolas du 1<sup>er</sup> mars au 5 juillet 2015

Cumul de la période analysée : 8 642  
Moyenne journalière : 68  
Moyenne mensuelle : 2 071  
Jour de la semaine le plus fréquenté : Dimanche

### Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :

Mercredi 27 Mai 2015 : 248  
Dimanche 10 Mai 2015 : 235  
Mercredi 20 Mai 2015 : 227

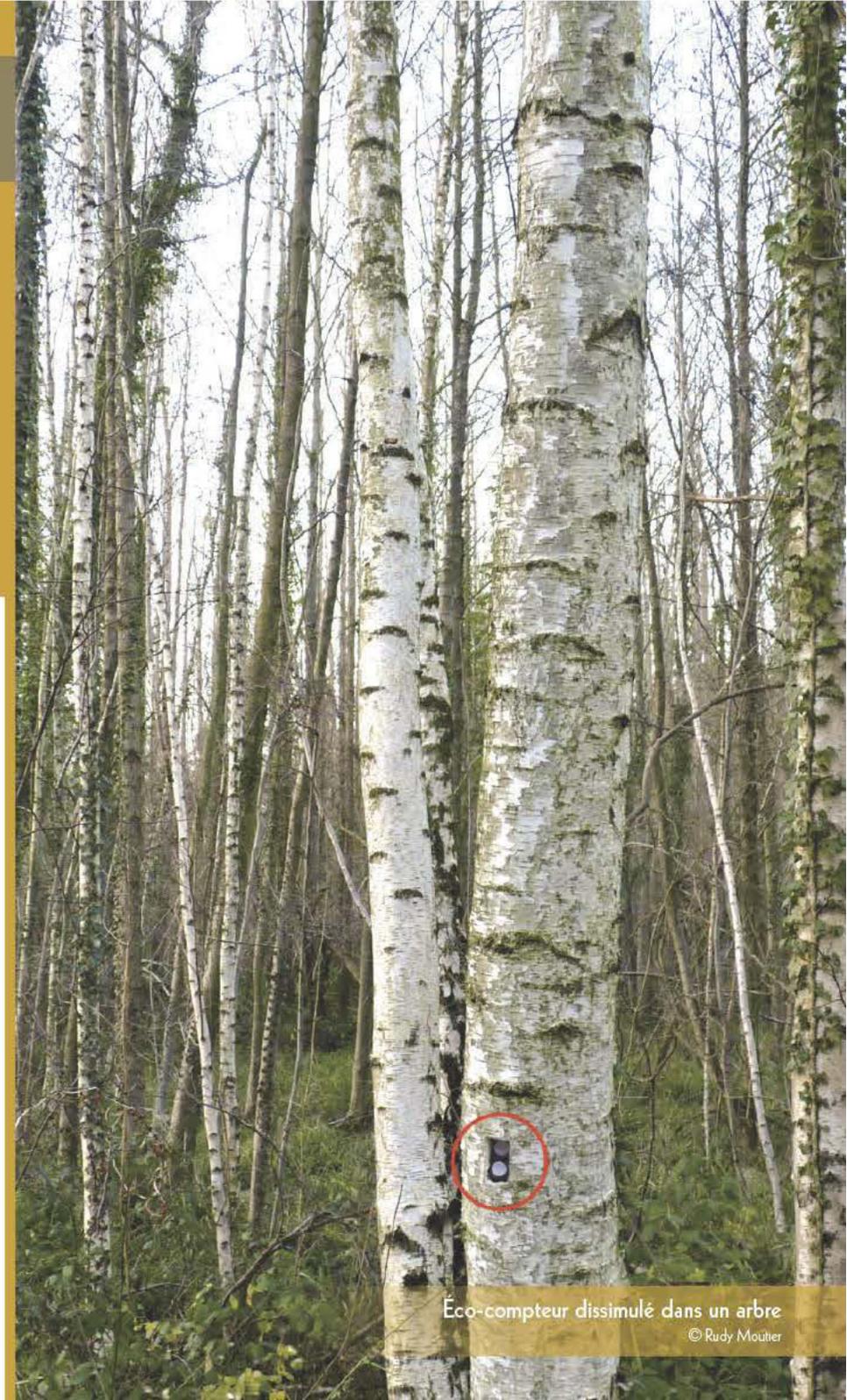
### Passages hebdomadaires



### Profil hebdomadaire



Relève des éco-compteurs sur les chemins de randonnées du puy de Lassolas  
© PNRVA



Eco-compteur dissimulé dans un arbre

© Rudy Moutier

Randonneurs au pied du Pariou

© Aurélie Sauvanot



# Les fondateurs

